



ECOSHAM

Harmonisation des Normes dans la CEDEAO

**Atelier de Validation de l'Avant-Projet
des Normes des Appareils Electroménagers
21/22 Mai 2019 - Dakar**



- 1. CEDEAO et Intégration Ouest-Africaine**
- 2. La CEDEAO: Intégration et Harmonisation des Normes**
- 3. D'autres Raisons pour l'Harmonisation des Normes**
- 4. Fondements Légaux de l'ECOSHAM**
- 5. Etapes vers l'Adoption de l'ECOSHAM**
- 6. Modèle d'Harmonisation des Normes retenu**
- 7. Spécificité d'une Norme ECOSTAND**
- 8. Les premières Activités d'Harmonisation**



1. CEDEAO et Intégration

Ouest – Africaine

La Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO):
Etablie en 1975.

Mission: Promotion de l'intégration économique dans tous les domaines de l'activité économique

Objectifs:

- Promotion de la coopération et de l'intégration, conduisant à l'établissement d'une union économique en Afrique de l'Ouest pour élever le niveau de vie de ses populations;
- Amélioration de la stabilité économique,
- Promotion des relations entre les Etats membres et contribution au progrès et au développement du continent africain.



1. CEDEAO et Intégration

Ouest-Africaine (Suite)

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté devra progressivement assurer, entre autres:

- **La Mise en place d'un marché commun avec les politiques commerciales similaires et un cadre juridique et institutionnel approprié pour promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.**
- L'harmonisation et la coordination des politiques nationales et la promotion des programmes d'intégration, projets et activités en particulier dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et des ressources naturelles, de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, du commerce, des monnaies et des finances, de la fiscalité, des politiques de réforme économique, des ressources humaines, de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, des services, de la santé, du tourisme et des affaires juridiques;
- L'harmonisation et la coordination des politiques pour la protection de l'environnement;



CEDEAO: Intégration et Harmonisation des normes

Un **Système de Libre Commerce dans la CEDEAO (SLC)** en attendant la concrétisation du Marché Commun.

- Dans le cadre du SLC, les produits originaires d'un pays membre de la Communauté, peuvent circuler d'un pays à un autre à des conditions tarifaires douanières privilégiées.
- Libre Circulation des Personnes est depuis des années, à quelques tracasseries près dans le transit terrestre , une réalité dans la CEDEAO.

Toutefois:

Disparité dans la Normalisation = Entrave au SLC

D'où l'impérieuse nécessité d'harmoniser les normes afin de soutenir l'Intégration Régionale Ouest-Africaine.



3.D'Autres Raisons pour l'Harmonisation des Normes dans l'espace CEDEAO

l'article 26.3 (L) du Traité Révisé de la CEDEAO (1993) stipule:
«Afin de créer une base solide pour l'industrialisation et de promouvoir l'autonomie collective, les Etats Membres s'engagent à ... adopter des normes communes et des systèmes de contrôle de qualité adéquats».



3. D'Autres Raisons pour l'Harmonisation des Normes dans l'espace CEDEAO

Améliorer la
Compétitivité
é des
produits de
la Région

Contribuer à
mieux protéger
les
consommateurs

Accroissement
de la part de
l'Afrique de
l'Ouest dans le
commerce
Africain et
mondial.



4. Fondements Légaux de l'ECOSHAM

- **Traité Révisé 1993 – Art. 26 (L):** « Afin de créer une base solide pour l'industrialisation....., les Etats-membres s'engagent à adopter des normes communes et des systèmes de contrôle de qualité adéquats »
- **Acte Additionnel A/SA. 2/7/10** du 02 Juillet 2010 portant **Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAQ)** : NQAM identifié comme programme prioritaire parmi les dix énoncés
- **Acte Additionnel A/SA. 1/02/13** portant **Politique Qualité de la CEDEAO (ECOQUAL)**: Prescrit l'harmonisation des Normes dans la Région



5. Etapes vers l'Adoption de ECOSHAM

1. Finalisation du document sur l'ECOSHAM à la suite d'une série d'Ateliers d'Experts Nationaux en 2011 et 2012 .

2. Validation du Document sur l'ECOSHAM par la réunion du 19 Octobre 2012 des Ministres en Charge de la Qualité des Etats-Membres.

3. Règlement pris le 02 Décembre 2012 par le Conseil des Ministres de la CEDEAO portant ECOSHAM



6. Modèle d'Harmonisation des Normes adopté pour la CEDEAO

Le schéma proposé lors de l'atelier des experts nationaux pour ECOSHAM est celui de l'«harmonisation complète» ou «égalisation»: deux ou plusieurs pays décident d'adopter la même (égale ou identique) norme dans l'une des trois façons suivantes:

L'HARMONISATION par le BAS: les pays ayant des normes « élevées, les affaiblissent afin de correspondre à celles plus basses.



Normes de «Compromis»: deux ou plusieurs pays impliqués négocient un nouveau standard à un niveau intermédiaire.

Normes Harmonisées



L'HARMONISATION par le HAUT: les pays dont les normes sont faibles, les renforcent afin qu'elles correspondent à celles plus élevées.



Les états membres ont unanimement adopté l'HARMONISATION PAR LE HAUT comme Modèle d'harmonisation de la CEDEAO.



7. Spécificité d'une Norme ECOSTAND

Norme ECOSTAND

=

Norme Nationale

dans chacun

des Quinze Etats Membres

de la CEDEAO



8. Les Premières Activités ECOSHAM

Mise en place du Comité Technique de Gestion (TMC) - Mars 2013:
Regroupe les 15 Chefs d'Organismes Nationaux de Normalisation

Mise en place de cinq Comités Techniques d'Harmonisation des Normes (THCs) – Mars 2013, puis d'un sixième en Juillet 2015.

- 03 ECOSTANDs homologués par le Conseil des Ministres en 2013,
- 25 ECOSTANDs homologués en Décembre 2015
- 11 ECOSTANDs homologués en Mai 2016
- 53 ECOSTANDS homologués en Décembre 2017

THC1: Produits Agricoles – THC2: Produits Alimentaires –
THC3: Produits Chimiques – THC4: Matériaux Construction – THC5:
Produits électrotechniques – THC6: Tourisme – THC7: Eau & Ass.



Merci

Thank you

Obrigado